

DECRET N° 2011-331 DU 02 AVRIL 2011

portant approbation du budget prévisionnel du Centre national d'Essais et de Recherches des Travaux Publics (CNERTP) pour l'exercice 2011.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2007-444 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République, Chargé des Transports, et des Travaux Publics ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances;
- Vu** le décret n° 83-455 du 23 décembre 1983 portant approbation des statuts du Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics (CNERTP) ;
- Vu** la délibération du Conseil d'Administration du Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics (CNERTP) en sa séance du 02 novembre 2010 ;
- Sur** proposition du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé des Transports Terrestres, des Transports Aériens et des Travaux Publics ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 mars 2011.

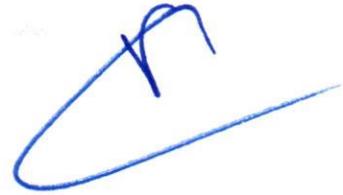
DECRETE

Article 1^{er} : Est approuvé le budget' prévisionnel du Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics (CNERTP) pour exercice 2011.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 02 avril 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L. DAOUA

Le Ministre Délégué auprès du Président de
la République, Chargé des Transports Terrestres,
des Transports Aériens et des Travaux Publics,



Nicaise K. FAGNON

Ampliations : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HCJ 2 CE S 2 ; HAAC 2 ; SGG 4 ; MECPDEPPCAG 4 MEF 5 ; MDCTTTATP/PR 5 ; AUTRES MINISTERES 27 ; DGAE-DGCPE 2 ; DGB-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 ; DPE-DAN-DLC 3 ; CNERTP 4 ; BBDAN-DNC 3 ; GCONB 2 ; INSAE 3 ; UAC-FASEG-ENAM 3 ; CNERTP 1 JO 1.